# LES CANCERS PROFESSIONNELS



Pr S.M AMARI CHU –BEO Année universitaire 2022/2023

# **PLAN**

- I. INTRODUCTION:
- II. QUELQUES DEFINITIONS:
  - -Cancer.
    - agent génotoxique.
      - cancéerogeue.
      - -oncogène.
- III. Les différents agents cancérogènes reconnus
- IV. Mécanisme de la cancérogenèse:
  - 1<sup>er</sup> étape: initiation.
    - -2<sup>ème</sup> étape: promotion.
- v. définition d'un cancer professionnel.
- VI. Les classifications:
  - C.I.R.C.
  - -Union européenne.
- VII. Classification des cancers professionnel par organe.
- VIII. Les cancers professionnels réparés par la législation algérienne.
  - Prévention .

#### INTRODUCTION

- La multiplication des industries
- L'introduction sans cesse croissante de nouvelles substances chimiques.
- \* L'utilisation de la radio- activité dans plusieurs secteurs.
- \* L'expansion de certaines affection virales.



- constituent autant de facteurs de risque initiant la cancérogène
- En milieu professionnel, le risque chimique vient en tête de liste: les solvants posent le plus grand problème.
- Les préventeurs éprouvent des difficultés à supprimer l'interface: **sub.chim/travailleurs**

- Cancers / pathologies multifactorielles
- Composantes génétiques et environnementales variables

 Les kcs professionnels d'aujourd'hui sont les conséquences des expositions professionnelles passées

# ÉPIDÉMIOLOGIE

- Plus de 50% des Kcs arrivent à un stade tardif
- Le diagnostic clinique est souvent porté après la période d'activité et le diagnostic étiologique n'est pas fait.
- Plus de 50%des Kcs sont dus à des facteurs de risque connus et évitables
- Il faut tenir compte des facteurs extérieurs tels que: Tabac. Alcool. Alimentation....etc.
- Les 5 premières localisations chez
- l'homme(réseau national 2017) incidence brute/100000 hommes: colo rectum(15,2) ,poumon(12,5) ,prostate(12,3) , vessie(10,5) , estomac(7,4)
- La femme (réseau national 2017) incidence brute/100000femmes
- $\square$  Sein(47,3), colo rectum(11,9), thyroïde(9,3), Cole de l'utérus(7,2)
- Pas de spécificité professionnelles (anatomique, clinique et pronostique)
- □ 4 à 8.5 % des cancers auraient une origine professionnelle

## Quelques définitions

### \* Le cancer:

un cancer est caractérisé par une prolifération anarchique de cellules, provoquant des tumeurs dans différents organes. Il peut s'étendre localement en envahissant les tissus voisins, et/ou se disséminer par voie lymphatique et sanguine, ce qui crée des localisations secondaires (métastases).

# \*Agent génotique:

agent pouvant altérer l'information génétique codée par l'ADN

# \*<u>Un cancérogène</u>:= agent capable :

- de provoquer le cancer.
- D'augmenter la fréquence des cancers dans une population Exposée.

  De favoriser la survenue plus précoce de tumeurs dans une population.

# \*l'adjectif oncogène:

Est utilisé pour qualifier les virus susceptibles d'avoir un effet cancérogène.

# Les différents agents cancérogènes reconnus

Le cancer est une **pathologie multifactorielle** sa survenue dépend de nombreux facteurs qui ne sont pas forcément liés a un environnement de travail

Vie Domestique.

exposition environnementale.

mode de vie:

- -alimentation
  - tabagisme.
  - alcoolisme.
  - stress.

hérédité.

## Mécanisme de la cancérogenèse

Les étapes de la cancérogenèse: Ensemble d'événements entrainant un dérèglement du programme génétique.

<u>Mutation</u>: étape fondamentale du démarrage = initiation (transformation d'1cellule normale en une cellule maligne).

# 1ère étape: Initiation

- conséquence d'une mutation somatique.
- fait apparaître des lésions cellulaires silencieuses mais irréversibles
- la cellule est passé de l'état normal a l'état initié définitif c.a.d potentiellement malin,

# 2ème étape: Promotion

Elle fait appel à des facteurs promoteurs le déclenchement de la prolifération anarchique des cellules initiées .

# Au total

- -initiation: étape fondamentale du processus.
- -promotion: complément indispensable pour arriver au terme de la cancérogenèse.
- Donc un cancérogène chimique complet doit être à la fois:
  - initiateur. et promoteur.

## Définition d'un cancer professionnel

Un cancer est dit professionnel s'il est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique ou résulte des condition dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

- pas des caractères médicaux spécifiques aux cancers professionnels :
  - il existe une **très grand latence** entre l'exposition et l'apparition du cancer.(jusqu'à 50 ans).
  - il n' y **a pas de différence histologique** avec les cancers qui ne sont pas d'origine professionnels.

- en Algérie = une sous évaluation.

une sous déclaration certaine.

#### Les classifications

- 1. Classification du CIRC:(centre international recherche sur le cancer) fait partie de l'OMS
- 2. Objectif :identifier les facteurs environnementaux susceptibles d'augmenter le risque de cancer chez l'homme
- 3. Depuis 1971, plus de 900 agents évalués les 05 catégories du CIRC sont :

Grp1: l'agent est **cancérogène** pour l'homme

Grp 2A: l'agent est **probablement** cancérogène

Grp 2B: l'agent est un cancérogène possible

Grp 3: l'agent **ne peut être classé** du point de vue de sa cancérogénicité pour l'homme

Grp 4: l'agent est **probablement non pour cancérogène** pour l'homme

• <u>2</u> . Les catégories de <u>l'union européenne</u> pour les substances cancérogène:

**catégorie 01**: substances que **l'on sait être cancérogènes** pour l'homme.(on dispose le suffisamment d'éléments pour établir l'existence d'une relation de cause à effet)

catégorie 02: substances devant être assimilées à des substances cancérogènes pour l'homme .( forte présomption de l'exposition de l'homme).

catégorie 03: substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérogènes possibles, mais pour lesquelles les informations disponible ne permettent pas une évaluation satisfaisante. 2

# Règlementation:

□ Amiante: interdiction depuis 2009,

- Décret exécutif du 08 octobre 2009 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante,
- Art 3:la fabrication, l'importation et la commercialisation de tout type de fibre d'amiante et des produits qui en contiennent est interdite,

# Quelques produits chimiques reconnus cancérogènes

- Amiante(isolation)
- Silice cristalline(mines,fonderies,industriecéramique)
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP(production, revêtement des routes)
- Cadmium(pigments/alliages/tabac)
- Arsenic (insecticides arsenicaux)
- Béryllium(nucléaire ,électronique :isolant semi-conducteur)
- Dérivés du chrome hexavalent :(soudage)
- Dérives du nickel(soudeurs)
- Chlorométhyleméthyléther(industrie chimique labo)
- Radon(mines d'uranium et de fer)
- Les peintures
- Caoutchouc(pneu, câbles)
- Noir carbone(encres d'imprimerie, cartouches de photocopieurs)

# Curriculum Laboris

- Recherche des expositions professionnelles
- Interroger le patient sur ses ATCD professionnels
- Métier à risque /tache à risque /exposition à risque
- Indemnisation en pathologie professionnelle
- Les expositions d'aujourd'hui peuvent être les kcs de demain,

## Classification des cancers professionnels par organe

(Selon l'organe touché)

### 1- <u>les cancers de la peau:</u>

- Rayon .Ion → Radiodermite
- Rx U.V Mélanomes malins.
- Arsenic mélanodermie palmo. Plantaire.
- Sous produits de distillations des houilles et des pétroles

#### 2- <u>sang:</u>

- Benzène → L.M.C.
- R.I leucémie myéloïde.
- **3-** O.R.L: carcinomes epidermoides
- Travail du bois (bois exotique)
- Industrie du cuir (cancer ethmoïde)
- Formal: cancer nasopharynx.
- nickel

### 4- <u>foie:</u>

- Chlorure de vinyle (fabrication du PVC) = angoisarcome hépatique.
- Virus hépatites: B,C,D.

# 5- Pleuro-pulmonaire:

- Amiante.
- Arsenic –cadmium.
- Silice.
- Rayonnements ionisants
- Acide chromique, chromates et bichromates
- Produits de distillation des huiles et pétroles
- Opération de grillage des mates de nickel
- Sidérose(poussières ou fumées

## 6- vessie:

cancer de la vessie : amines aromatiques (colorants).HAP

# 7- <u>OS:</u>

- Chlorure de vinyle.
- R.I (sarcome osseux).

## Les cancers professionnels réparés par la législation algérienne

La loi relative aux assurances sociales définit comme MP et donc comme kcs prof tout kc résultant d'une exposition+/- prolongée à certains produits ou procédés lors de l'activité professionnelle(art 63 de la loi 83/13 du 02 juillet 1983)

En Algérie 14 tab. des MP réparent les pathologies cancéreuses.

- arsenic:(tableau n° 20 )avec DPC :40 ans
  - \* épithélioma cutané I.
  - \* angoisarcome du foie.
  - \* cancer bronchique I.
- **Amiante**: (tableau n° 30) avec DPC 30 ans
  - \* mésothéliome malin de la plèvre.
  - \* cancer broncho-pulmonaire I.
- nickel: (tableau n°37) avec DPC 40 ans
  - \* cancer I de l' ethmoïde.
  - \* cancer bronchique I.
- -chrome: (tableau n°10 ter) avec DPC 30 ANS
  - \* cancer broncho-pulmonaire I.

Sous produits de distillations des houilles et des pétroles (tab n°16) qui répare epithélioma primitive de la peau et le cancer des voies respiratoires avec un DPC de 30 ans.

- -N-methyl N'nitro (tab n° 17) qui répare le **glioblastome** avec un DPC de 30 ans et qui nécessite une exposition de 6 mois.
- -sidérose (tab n° 44) qui répare le cancer broncho-pulmonaire primitif avec un DPC de 30 ans
- Benzène: (tableau n°4) avec DPC15 ans
  - \* L.M.A
- -Amines aromatiques: (tableau n° 15) avec DPC 30 ans
  - \* cancer de la vessie.
- -Chlorure de vinyle: (tableau n°51) avec DPC 30 ans
  - \* angoisarcome.
- -poussières de bois: (tableau n°47) avec DPC 30 ans
  - \* cancer I. ethmoïde et des sinus de la face.
- -R.I (tableau n°6) avec DPC
  - \* leucémie
  - \*sarcomes osseux
  - \*cancer broncho-pulmonaire I.
- -Hépatites virales: (tableau n°32)
- \* hépatites virales chroniques peuvent évoluer vers cirrhose hépatique Pouvant se complique d'un cancer hépatique.

#### Prévention

- les cancers d'aujourd'hui sont liés aux exposition d'hier
  - rôle du médecin du travail.
  - → suivi post professionnel attestation d'exposition
- En algérie il n'y a que le texte sur l'amiante dans son article 20 de l'arrêt interministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2003 qui exige la remise d'une **fiche d'exposition** par l'employeur au travailleur à son départ de l'entreprise.

# les principes de la prévention technique:

- \* Interdir l'utilisation de substances cancérogènes.
- \* Identifier les substances cancérogènes.
- \* Remplacements par substances moins nocifs.
- \* Travail en vase clos.
- \* Aspiration à la source d'émission.
- \* Ventilation des locaux.
- \* Porte de lunettes de protection.
- \* Porte de masque et gants adéquats.
- \* Respect des symboles internationaux en matière d'étiquetage des récipients. Contenant des produits génotoxiques.
- \* Traitement particulier des déchets.
- Réduction du temps d'exposition
- Information des travailleurs sur le risque
- Formation régulière des travailleurs pour maintenir l'ésprit de la prévention

- Prevention médicale:
- Surveillance médicale spéciale tous les 6 mois.
- Ecarter les bronchitiques chroniques et les fumeurs si exposition aux cancérigènes pulmonaires.
- Surveillance post-exposition ,postprofessionnelle(amiante).
- Les travailleurs qui ont été exposés professionnellement à des agents cancérogènes ,après cessation de leurs activité professionnelle nécessite une surveillance post professionnelles par la CNAS

# Interet de la déclaration et de la reconnaissance:

- Indemnisation de la victime
- Meilleur connaissance des kcs prof
- Prise de conscience du risque au travail
- Actions de prévention

# MERCI